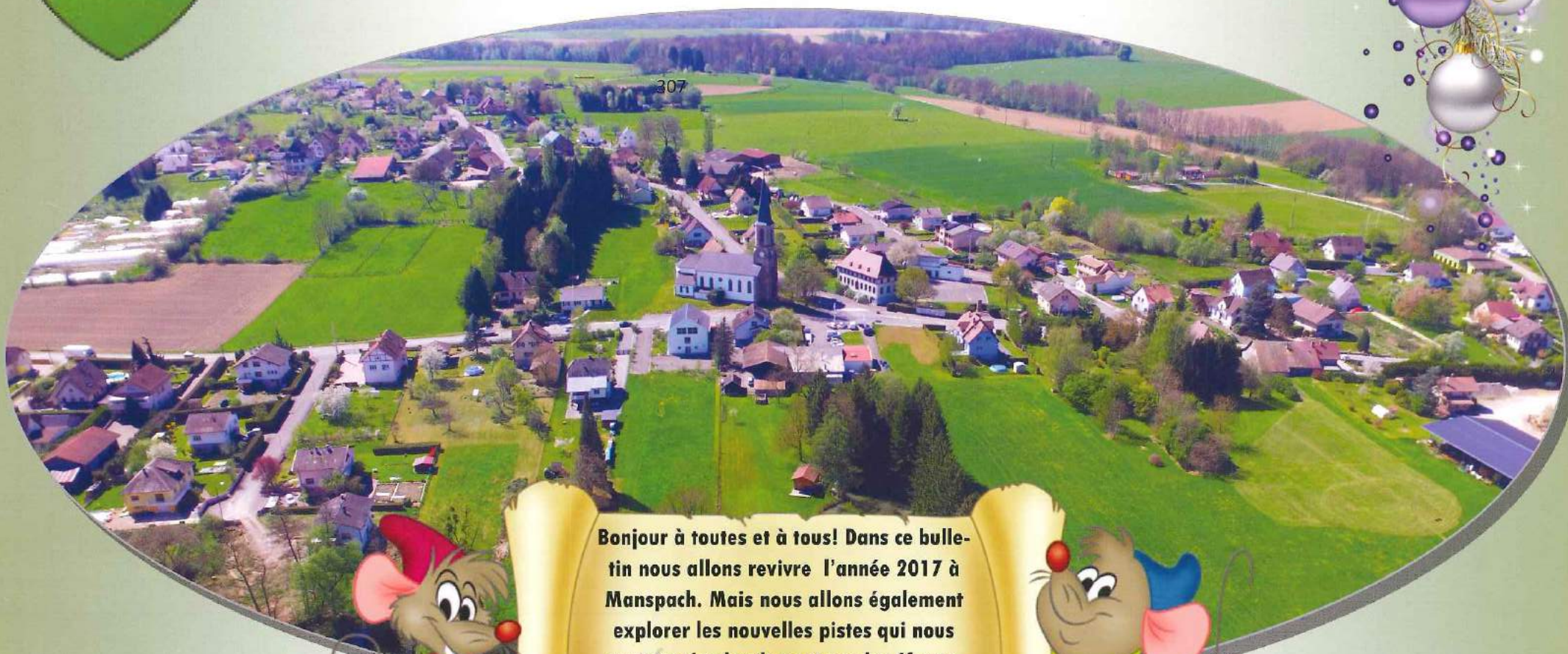


COMMUNE DE MANSPACH



Bonjour à toutes et à tous! Dans ce bulletin nous allons revivre l'année 2017 à Manspach. Mais nous allons également explorer les nouvelles pistes qui nous sont tracées localement par la réforme de l'organisation de la République pour 2018 ; sans oublier bien sûr, les conséquences prévisibles de l'évolution climatique sur nos ressources naturelles.
Bonne lecture et Joyeuses fêtes !



Le bulletin 2017

Us nous ont quittés ...

GERBER Lucien

décédé le 09/10/2016

Veuf de Germaine BIHR

HAENNIG Achille, Auguste, Albert

décédé le 09/01/2017

Veuf de Justine, Marie-Thérèse GRETER

WASSER Liliane, Marie

décédée le 15/05/2017

Veuve de Jules, Léonard RICHARD

GEISS Marie-Madeleine,

décédée le 21/05/2017

Epouse de Gérard, Joseph GISSINGER

Us sont arrivés...

MOROSINOTTO Morgan, Martin, Cyril né
le 28/02/2017

fils de Michaël, Victor MOROSINOTTO et de
Marlyse, Claude JASINSKI

MARGUIER Guillaume, Marc, Jean-Paul né
le 04/03/2017

fils de Arnaud, Julien, René MARGUIER et de Sé-
verine SPRINGINSFELD

FUCHS ANDRES Mathéo

né le 24/03/2017

fils de Fabien, Eugène, Louis FUCHS et de Ca-
roline, Sylvie ANDRES

GENTZBITTEL Sélène, Luanne, Salomé née
le 09/08/2017

filie de Sébastien, Gilbert GENTZBITTEL et de
Marie Clotilde NGASSE

GULL Elliott, Charles né le 20/10/2017

fils de Geoffroy Alain GULL et de Adeline, So-
lange STAMM

Us se sont mariés...

KALLFASS Patricia, Marie-Christine

et

Christelle HEMMERLIN

mariage célébré le 08/07/2017

SCHWEIZER Guillaume, Ronny, Dominique

et

Margot, Marie, Suzanne KREUTTER

mariage célébré le 25/08/2017

En cas de besoin médical urgent:

Appeler le S.A.M.U. Tél: 15

**En cas d'accident domestique ou
routier appeler le 18 pompiers**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : Lundi de 19 heures à 21 heures / Mardi de 13h30 à 17 heures/ Vendredi de 8h30 à 12 heures

Téléphone : 03 89 07 21 17

mairie.manspach@wanadoo.fr

site internet : manspach.fr

Le mot du Maire

Chères Manspachoises, chers Manspachois, chers Amis,



Cette année 2017 marquera durablement notre histoire, car personne n'avait osé imaginer sérieusement, la pulvérisation de l'organisation politique traditionnelle de la 5^e République de notre pays. C'est un surprenant coup de pied démocratique dans la fourmilière de nos petites habitudes; de ces habitudes qui peu à peu, sans que nous en soyons conscients, nous avaient rendus de plus en plus exigeants et de moins en moins tolérants face aux multiples évolutions politiques organisées par la planète socio-économique. Cette exigence de changement, induisant le recours aux réformes et à la prise de nouvelles habitudes, nous impose aujourd'hui des efforts et des contorsions douloureuses plus fortes, auxquelles nous n'étions plus habitués; contorsions d'autant plus douloureuses pour les classes moyennes, les retraités et les fonctionnaires, qu'elles ne s'appliquent pas aux plus riches de notre pays. C'est là que le bât blesse ! Par ailleurs: la misère, la protection de notre santé, nos petites communes, nos écoles de village et la vie associative, ne semblent pas, pour l'instant, mobiliser les préoccupations des nouveaux réformateurs. Néanmoins, conscient que la perfection n'est pas de ce monde, je garde la certitude qu'un fait démocratique de cette ampleur, se traduira à terme par des aspects positifs pour l'avenir de notre pays, et sans doute celui de l'Europe.

A l'échelle du village, l'imminence de la mise en œuvre des réformes de la loi N.O.T.R.é.(Nouvelle Organisation Territoriale de la République), place le Conseil Municipal et son Maire face à de nombreuses incertitudes budgétaires pour l'exercice du premier semestre 2018, étant donné que les nouvelles lois et leurs décrets d'application ne sont pas toutes votées ou publiées au Journal Officiel. Aussi, par prudence gestionnaire, il a été décidé de décaler l'engagement des travaux, de sorte à être en mesure de faire face aux défaillances éventuelles ou aux retards des versements des dotations, ou des compensations des taxes d'habitation par l'Etat. Nous y verrons sans doute plus clair lors de la confection des budgets en Avril.

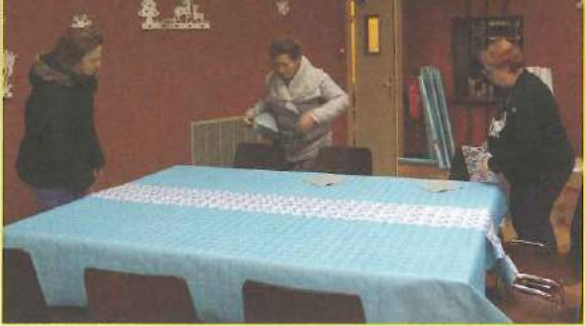
Ce qui est aujourd'hui certain, c'est que l'Etat a décidé de réduire l'aide aux communes de 13 milliards d'€ par an, et de ramener l'augmentation des dépenses annuelles de fonctionnement des communes dans une fourchette comprise entre 0,1 et 0,2% en 2018 et 2019, puis à des baisses nettes de -0,2% en 2020 puis -0,55% en 2021 et 2022. Pour les grandes communes à forte fiscalité, l'exercice sera sans doute aisé, mais pour les communes qui, comme Manspach, disposent d'une fiscalité locale inférieure de 20% à la moyenne des communes de 500 à 1000 hbts, l'exercice punit les communes qui avaient fait les efforts nécessaires pour modérer leurs dépenses de fonctionnement et la fiscalité de leurs contribuables. J'ose espérer que les arbitrages de l'Association des Maires de France, permettront d'exclure de ce champ d'application injuste, les petites collectivités comme la nôtre.

Le changement d'habitudes qui nous est aujourd'hui proposé, sinon imposé, ne va pas de soi. Il nous demande de faire autrement, ce que l'habitude nous avait appris à faire, sans tenir compte des impacts environnementaux et sociétaux. Ce ne sera pas facile, mais cela obligera à la mise en œuvre de nouveaux concepts, de nouveaux projets, de nouvelles recherches, de nouvelles écoles, de nouvelles énergies, d'une nouvelle agriculture, de nouveaux modes de soins et donc de nouveaux emplois, et d'une nouvelle Europe au service du développement durable de l'avenir des hommes, plus que des marchés. Face à ces mutations, nous entrons en résilience. Il nous appartient de trouver la force de nous préparer à parcourir l'éprouvant mais exaltant chemin du changement.

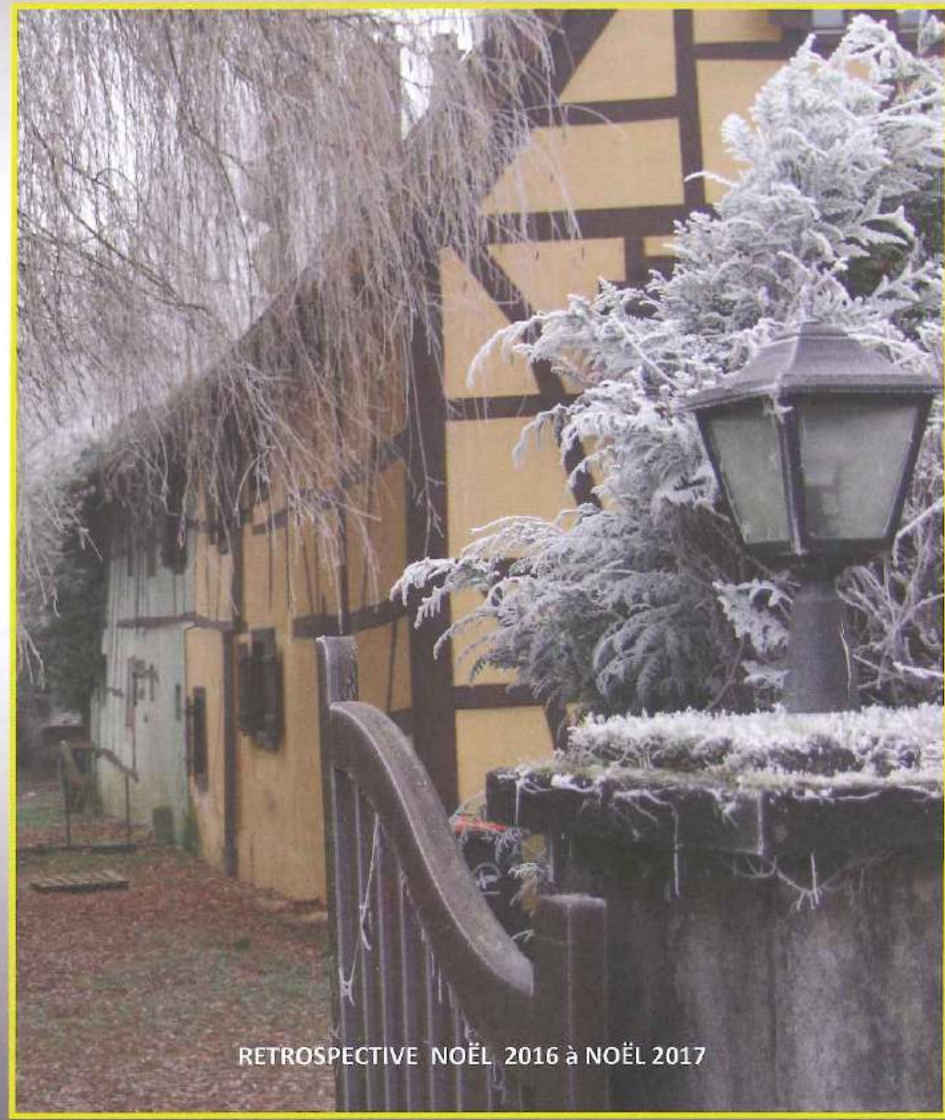
A l'aube de 2018, je vous souhaite de passer de joyeuses fêtes, et de vivre cette nouvelle année en bonne santé.

Dany DIETMANN

17 Décembre 2016 Le Conseil
prépare la salle des fêtes pour le
Noël municipal



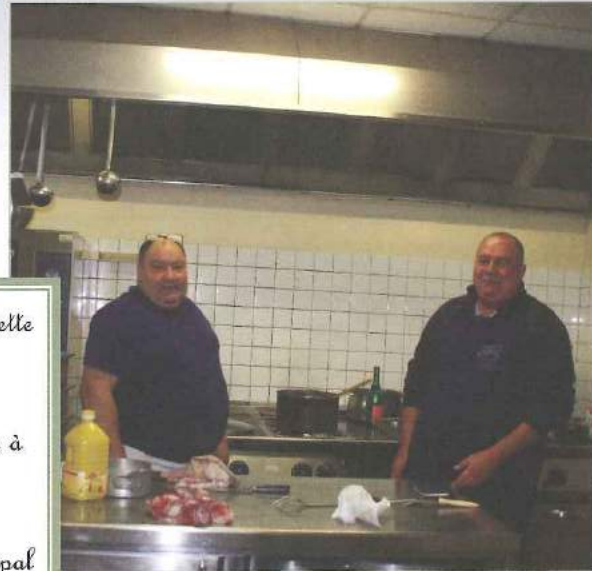
RETROSPECTIVE Noël 2016-Noël 2017



RETROSPECTIVE NOËL 2016 à NOËL 2017



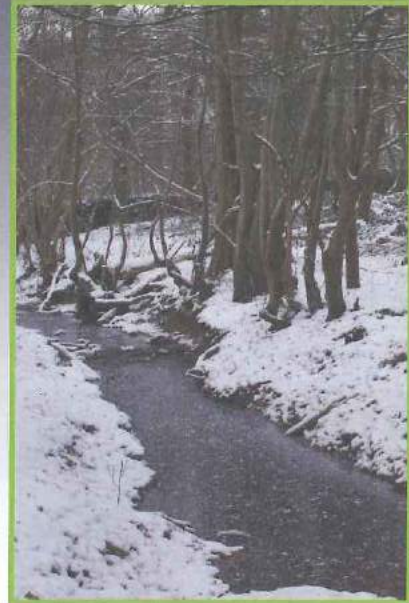
18/12/2016



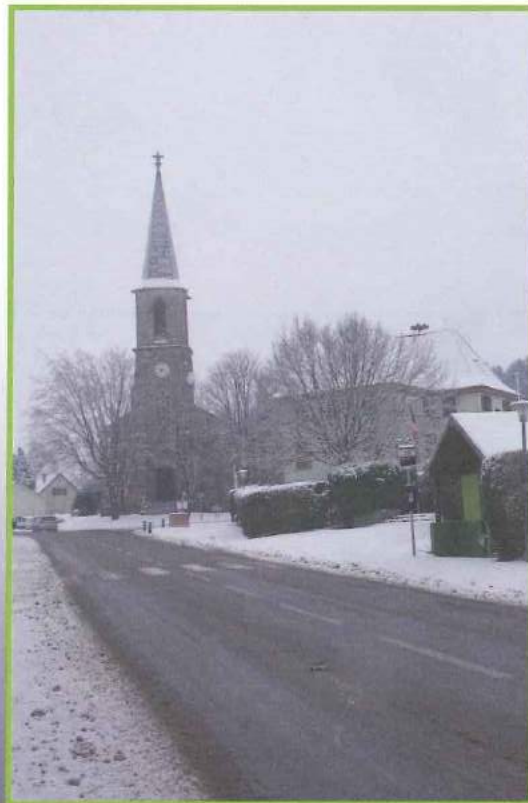
 Pour voir toutes les autres photos de cette année, venez assister au diaporama, Dimanche 17 Décembre, de 16 heures à 17 heures, à la salle des fêtes de Manospach. Vous êtes cordialement invités par le Conseil Municipal



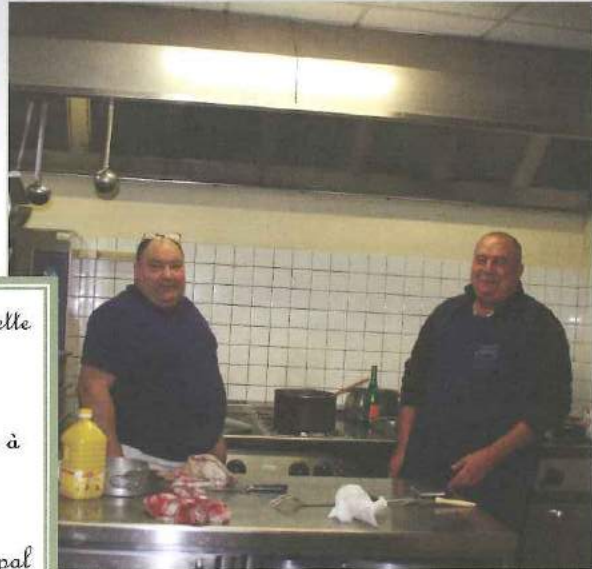
Le matin du 1^{er} Janvier 2017 nous offre le somptueux mariage du soleil et du givre.



Manspach le 10 Janvier 2017



18/12/2016



 Pour voir toutes les autres photos de cette année, venez assister au diaporama, Dimanche 17 Décembre, de 16 heures à 17 heures, à la salle des fêtes de Manspach. Vous êtes cordialement invités par le Conseil Municipal



Le matin du 1^o Janvier 2017 nous offre le somptueux mariage du soleil et du givre.

Bleus de ciel

Bleus de brumes

Bleus de Vosges

Bleus de glace

Image et Poésie bleues

Un petit chat bleu
Semé de pois blancs
Vit un gros rat blanc
Semé de pois bleus.

Leurs mignonnes queues
Différaient de peu.

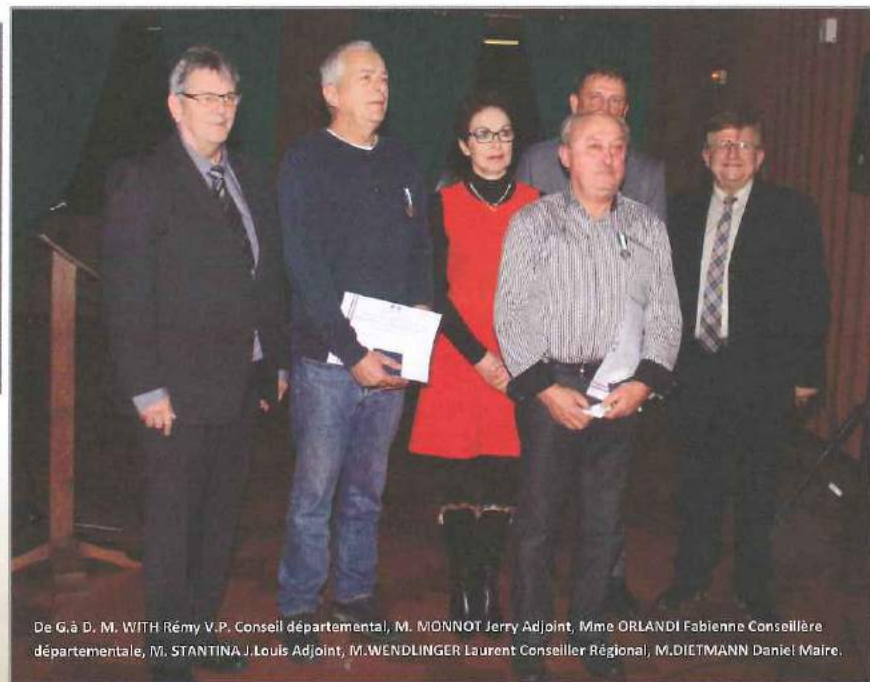
Oui, mais seulement
Le nez du chat bleu
Était tout tout blanc,
Le nez du rat blanc
Était tout tout bleu.

Leurs joues et leurs yeux
Différaient de peu.

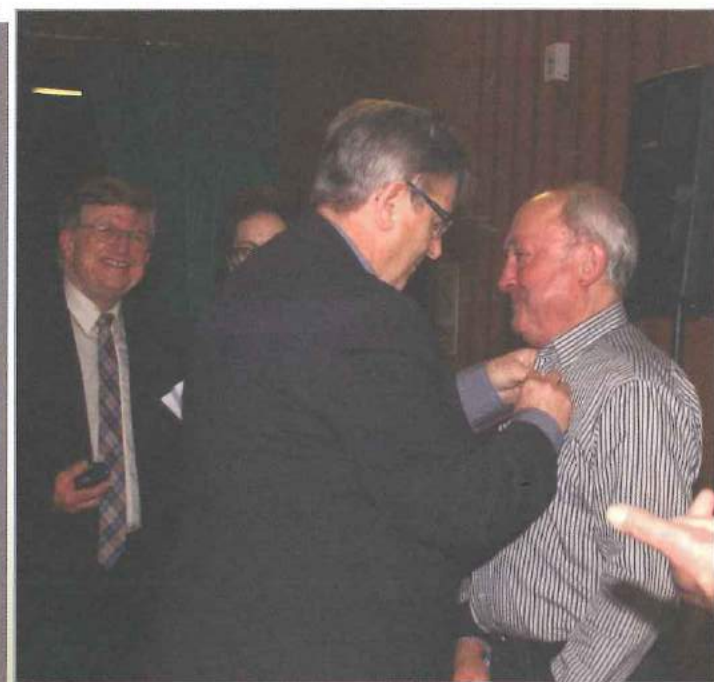
Oui, mais seulement
Un cil du chat bleu
Était tout tout blanc,
Un cil du rat blanc
Était tout tout bleu.

A cause de ce peu,
De ce tout petit peu
De blanc et de bleu,
Ils continuèrent
A se faire la guerre.

Réception municipale de présentation des Vœux le 14 Janvier 2017



De G. à D. M. WITH Rémy V.P. Conseil départemental, M. MONNOT Jerry Adjoint, Mme ORLANDI Fabienne Conseillère départementale, M. STANTINA J. Louis Adjoint, M. WENDLINGER Laurent Conseiller Régional, M. DIETMANN Daniel Maire.



La réception municipale des Vœux 2018 aura lieu à la salle des fêtes de Manspach le Samedi 13 Janvier 2018 à 18 h.

« Vous êtes toutes et tous cordialement invités! »



Cette réception municipale des vœux 2017 rencontra un très vif succès car elle fut honorée par la présence de Monsieur Rémy WITH Vice Président du Conseil Départemental, Madame Fabienne ORLANDI Conseillère départementale, Monsieur Laurent WENDLINGER Conseiller Régional Grand Est, Monsieur François EICHHOLTZER Président du P.E.T.R., Monsieur Pierre SCHMITT Président de la Communauté de Commune Sud Alsace Largue, Messieurs les Maires de la Vallée de la Largue, du secteur de Montreux, des vallées du Traubach et du Soultzbach, Mmes et M. les professeurs des écoles et les très nombreux Manspachois, Mmes et MM. les Conseillers municipaux, le Personnel communal et l'équipe administrative et technique du S.M.A.R.L.



Après avoir présenté ses vœux à toute l'assistance et tous les Manspachois, Monsieur le Maire fit une présentation vidéo des évènements 2017, et déroula une prospective sur l'avenir de Manspach, et sur les enjeux auxquels il y aura lieu de répondre dans les prochaines années suite aux engagements de la COP 21.



Cette manifestation a donné l'occasion à M. WITH, Mme ORLANDI et M. WERSINGER d'honorer deux de nos Adjointes en leur attribuant la médaille d'honneur départementale pour 20 années de dévouement au service de la commune.

C'est avec émotion que Jean-Louis STANTINA et Jerry MONNOT vécurent l'intensité de cette reconnaissance tellement méritée, et qu'ils purent lever le verre de l'amitié et trinquer avec les invités au bon déroulement de la nouvelle année.



L'École tremplin d'avenir ou variable d'ajustement?

Un peu d'histoire: C'est à l'initiative des Maires des Communes d'Altenach et Manspach M. Daniel DIETMANN et M. Rémy WITH, que fut organisé en 1988 notre Regroupement Pédagogique Intercommunal pour créer une section maternelle et surtout éviter à terme la fermeture de l'école dans l'un de nos deux villages. Les écoles furent entièrement renouvelées et réaménagées par les communes. Ensuite, il y eut une réunion en 2005 à la Mairie de Manspach avec M. Patrick FISCHER Président de la CCPA, où les aides maternelles du village et les parents d'élèves furent invités à donner leur avis sur l'opportunité de créer un restaurant scolaire. A l'unanimité, la proposition fut rejetée au bénéfice de l'optimisation du réseau d'Aides Maternelles. Depuis cette période, notre R.P.I. a toujours très bien fonctionné.

Pour des raisons d'économies budgétaires, l'Etat a toujours donné mission à ses Inspecteurs et Inspectrices, d'organiser la fermeture d'un maximum d'écoles rurales pour concentrer un maximum d'élèves sur des centres de regroupement comptant un minimum d'enseignants. Il est vrai que la diminution constatée du nombre de naissances apporte de l'eau au moulin de ces fonctionnaires, mais il n'est jamais question des frais engendrés aux communes pour ces nouvelles structures, ni des frais de transport, ni du bilan carbone, ni des biorythmes délirants que se voient imposés les écoliers qui dès l'âge de 3 ans doivent prendre le bus. Quand aux réseaux d'aides maternelles, ils sont méprisamment bennés dans les pertes et profits des statistiques de l'emploi. Cette éradication progressive de l'école en zone rurale est un gène persistant de l'A.D.N. commun à tous les gouvernements qui se succèdent.



Le R.P.I. Altenach/Manspach se trouve présentement dans le collimateur de Mme l'Inspectrice d'Altkirch, pour venir abonder un super R.P.I. regroupant Largitzen, Ueberstrass, Friesen, Hindlingen, Strueth, Fulleren, Mertzen, St Ulrich, Altenach et Manspach. A l'heure où il est fortement question de supprimer la gratuité des transports scolaires, de réduire au maximum les nuisances liées à ces mêmes transports, et de réduire drastiquement les dépenses de fonctionnement des Communes, les Parents d'élèves avec les élus de terrain, sont en droit de se demander s'ils vivent sur la même planète que l'Etat. MM. Dany DIETMANN, Jean-Luc LAMERE, Jerry MONNOT, et Mme Estelle BUCHMANN, se sont réunis le 30 Octobre pour adresser un courrier à Mme l'Inspectrice d'Illfurth dont nous dépendons, pour lui demander d'expliquer à sa collègue d'Altkirch que le R.P.I. Altenach Manspach dispose de tous les éléments nécessaires à sa pérennisation, et que son réseau d'aides maternelles est particulièrement performantsans parler du remarquable C.I.N.E. d'Altenach.



Notre école

65 élèves fréquentent cette année notre regroupement scolaire. La rentrée a été marquée par une modification des rythmes scolaires puisque nous sommes repassés à la semaine de 4 jours qui avait été plébiscitée par 82 % des familles au mois de juin dernier. Malgré un calendrier serré pour ce changement d'organisation, elle s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce aux efforts consentis par les parents, les communes et l'équipe enseignante.

L'école maternelle d'Altenach accueille 21 élèves dans la classe de Sylvie PHILIPP, secondée actuellement par Maryline SZAMEITAT et Ida VIRON (les lundis et jeudis matins). Isabelle MUNCH est actuellement en convalescence ; nous lui souhaitons un prompt rétablissement et espérons la revoir rapidement dans notre école. Dans le cadre de leur projet de classe, les élèves se rendront trois fois au zoo de Mulhouse afin d'étudier le monde du vivant.

Les deux classes de Manspach accueillent 44 élèves répartis entre les classes de CP-CE1-CE2 d'Alexandra FRIEH et de CM1-CM2 de Régis SCHIFFMACHER. Ils sont aidés les mardi et vendredis matins par Ida VIRON. Cette année les élèves étudieront le conte du « Petit Prince » d'Antoine de Saint Exupéry et clôtureront ce travail au mois de juin par une visite dans le parc portant le même nom.

Nos enfants profiteront également cette année de sorties sportives, au cinéma, au cirque et participeront à un concert. Ces activités sont possibles grâce à l'appui de l'association des parents d'élèves TREMA que nous vous encourageons à rejoindre, aux ventes de calendriers, chocolats, photos scolaires organisées par l'équipe enseignante, et au soutien des communes d'Altenach et de Manspach.

Dans le cadre de la rentrée scolaire prochaine de septembre 2018, vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec le directeur à l'école de Manspach (03.89.25.17.12) pour les inscriptions des futurs nouveaux élèves, notamment ceux nés en 2015.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2018.

L'équipe enseignante du RPI Manspach-Altenach



CARNAVAL DES ECOLES A ALTENACH

Le 3 Mars 2017





ans, au mois d'Avril, les
anspach sont venus à
er avec les écoliers une
sécurité civile, et ap-
in nombre de gestes et
appliquer en cas d'acci-



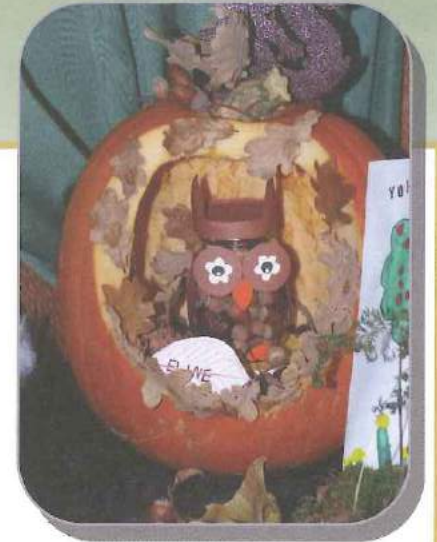
la ligne haute tension au
d'école, permet en cas
hélicoptères sanitaires
te cour, au milieu du vil-
é immédiate de la route.



TREMA



L'année a recommencé en septembre dernier pour les élèves du RPI, mais aussi pour les bénévoles de l'association Tréma (Tous Réunis pour les Ecoles de Manspach-Altenach) qui ont commencé par préparer la traditionnelle fête d'automne proposée aux petits et grands le vendredi 20 octobre dernier. Des sirènes, des petits lions et des sorcières se promenaient dans la salle de Manspach dans l'espoir d'effrayer quelqu'un parmi les deux-cents personnes, toutes générations confondues, présentes en cette veille de vacances scolaires.



Une ambiance automnale mais néanmoins festive se ressentait dans les beaux décors réalisés par les enfants du RPI, et à travers les spécialités d'automne proposées : tarte au potiron, soupe au potiron... ou des crêpes, bonbons et pâtisseries (gentillement réalisées par les parents de l'école) pour les plus gourmands.

De nombreuses activités ont été proposées: toujours la pêche miraculeuse, le maquillage (sirènes, lions, pirates...) mais aussi quelques nouveautés telles que la création de chauves-souris, de la sculpture de ballons et un concours de dessin. Autre nouveauté cette année et pour les plus grands cette fois, un petit quiz sur les communes du RPI, l'occasion d'apprendre quelques anecdotes sur Altenach et Manspach.



Nous vous remercions chaleureusement d'être toujours aussi présents lors des manifestations mettant aux enfants du RPI la réalisation de projets et sorties grâce aux versements de fonds à l'école. Et nous vous invitons d'avance au traditionnel loto qui aura lieu le 24 mars 2018 à la salle de Manspach, ainsi qu'à la kermesse des enfants qui aura lieu samedi 16 juin 2018.

Nous tenons aussi à remercier les bénévoles permettant le bon déroulement de ces manifestations ainsi que les communes pour toutes les aides apportées et leur implication.



per-
salle

Sandrine BRUN,
Présidente de l'association Tréma.

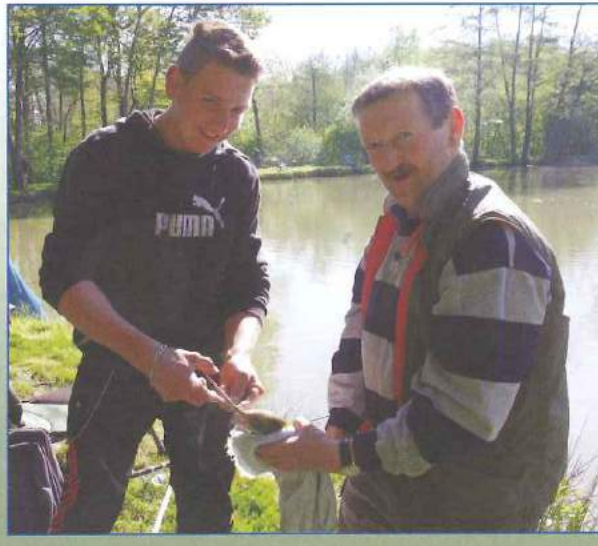
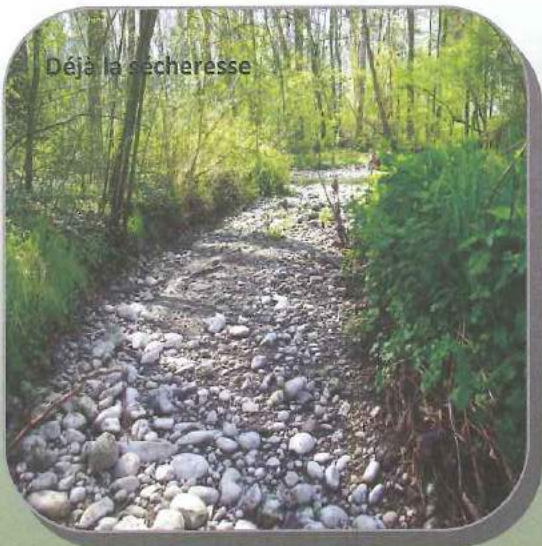
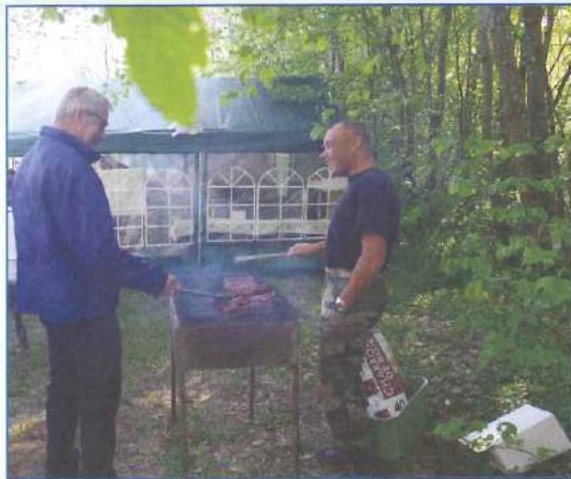
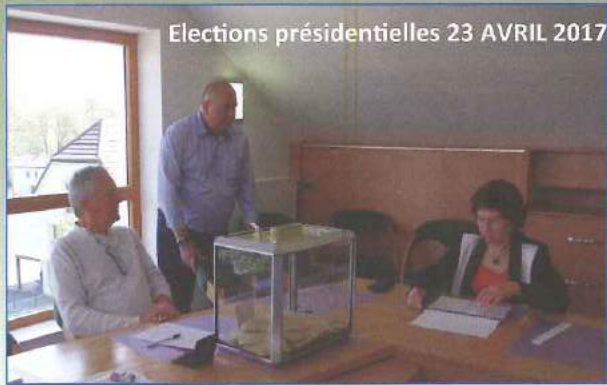


Au mois d'avril, pendant les vacances de Pâques, la rue du moulin était de nouveau fermée pour refaire entièrement la murette de sécurité de la passerelle dans laquelle l'entreprise avait « oublié »(?) de mettre les câbles d'armature, si bien que la murette se fissurait de partout, et n'avait pas la solidité requise, pour protéger les usagers, des camions, tracteurs et voitures. Le **Conseil Départemental** somma l'entreprise de tout démonter, et de refaire cette murette dans les règles de l'art.



Suite aux débordements non maîtrisés de la Rigole en 2016, les services de la navigation ont installé un réseau de sondes télé-métriques qui leur permet de mesurer les niveaux de la Rigole en continu, et de réagir de façon adéquate dès que l'alerte est déclenchée.





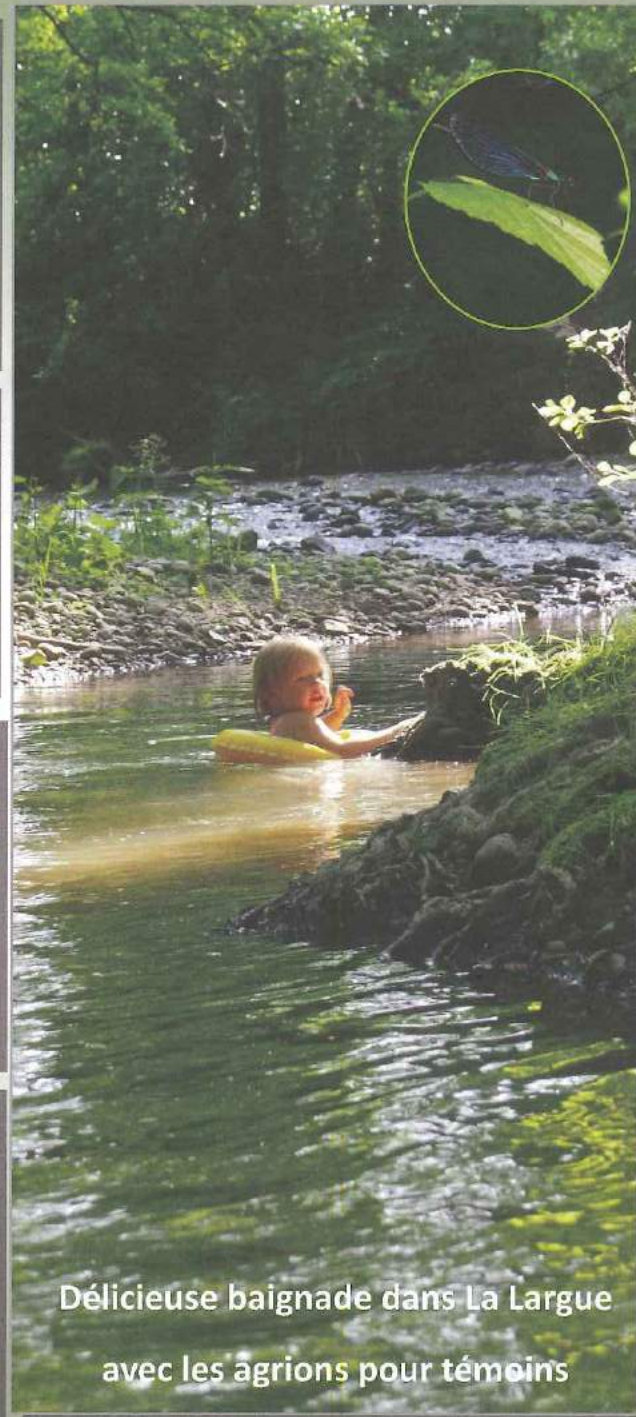
Goli mois de Mai

Sur les calendriers avec tes saints de glace, des affres de l'hiver il reste encore la trace. Entre soleil et pluie, nuages et éclaircies. Les oisillons s'emplument, et le vent les emporte. Adieu mauvais temps et les intempéries. L'été s'annonce enfin, il tape à la porte.

Alphonse Blaise



Traditionnel Marché Bio Fermier

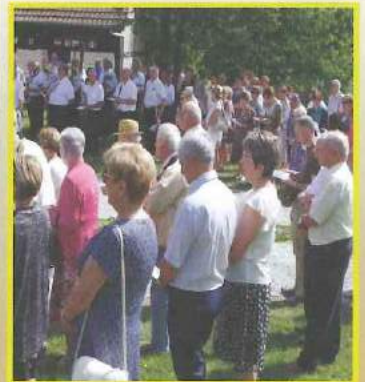


Délicieuse baignade dans La Lague
avec les agrions pour témoins

17 JUIN
KERMESSE



18 JUIN
FÊTE DIEU





JUILLET/AOÛT 2017



1^{er} Juillet 2017

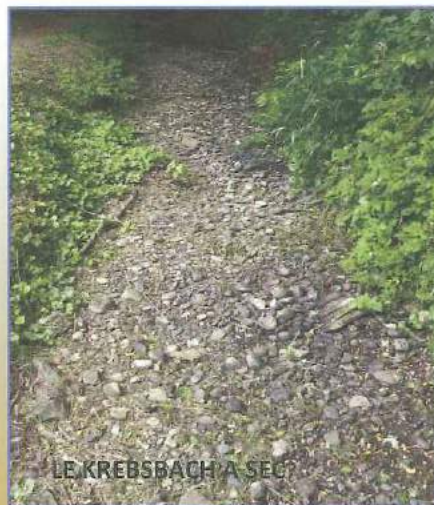
A l'occasion du 25^{ème} Anniversaire du SMARL, la salle des fêtes fut le cadre d'une conférence publique sur les impacts du climat sur l'eau du Bassin versant de la Largue.



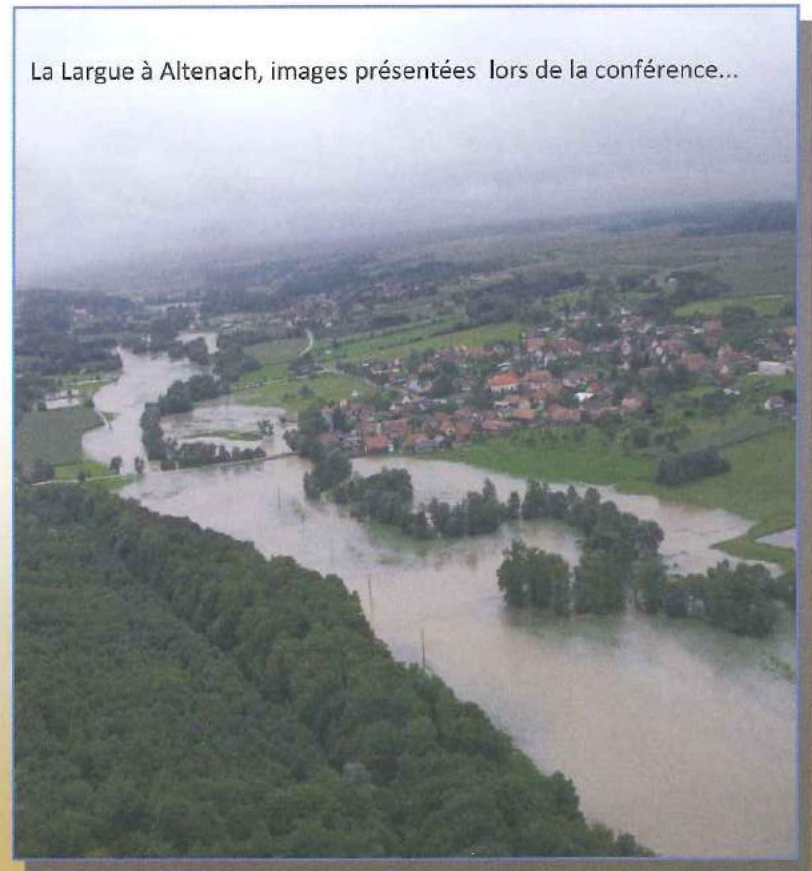
Visite d'une délégation roumaine (énergie)



Les épinoches n'ont pas survécu à l'assec du Krebsbach



LE KREBSBACH A SEC



La Largue à Altenach, images présentées lors de la conférence...

Le revêtement de la D.103 étant fissuré, il était nécessaire de l'étancheifier avant l'hiver.



Pour réaliser cette opération, le Conseil Départemental a décidé de faire poser une couche de macadam liquide et mince, qui bouche les fissures et évite les dégâts du gel hivernal.

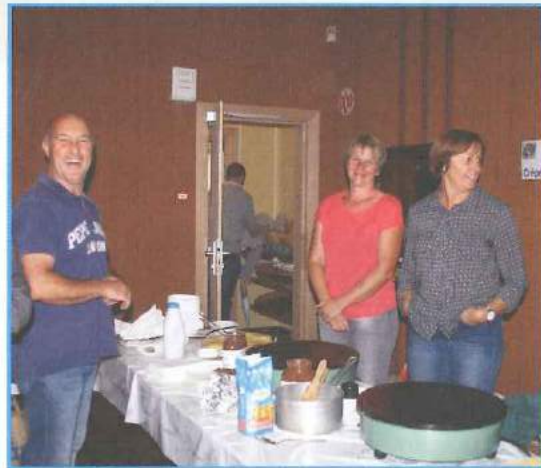
Ce type de revêtement reste beaucoup plus rugueux, et engendre une meilleure adhérence des pneus des véhicules en période hivernale.

POUR L'HIVER: En 2016, le Conseil départemental avait décidé de ne plus déneiger la rue du viaduc, ni la rue St Léger. Cette mesure étendue à de très nombreuses routes du département, fit l'objet d'une forte levée de boucliers, suite à l'augmentation des accidents dus à cette mesure.

Suite à cela, le Conseil Départemental a décidé de revenir à la situation antérieure pour l'hiver 2017/2018, et les routes seront à nouveau déneigées et salées.

- ◆ Pour ce qui concerne le déneigement des rues communales, et elles seules, c'est M. WILLY AMSTUTZ qui en est chargé dans la tranche horaire 7 heures/10 heures. Il est demandé à chacun de ne pas stationner sur la chaussée de la rue, pour permettre le déneigement de la voie.
- ◆ Il est également précisé que le dégagement des trottoirs incombe au propriétaire riverain du trottoir.

Il est par ailleurs précisé aux personnes âgées, qu'elles peuvent solliciter la commune, si l'accessibilité de leur domicile en période d'enneigement leur pose problème.



Une belle marche populaire organisée par l'amicale des Sapeurs pompiers. L'occasion pour 1000 marcheurs de découvrir de superbes parcours colorés par l'Automne.



La forêt, réservoir de biodiversité

La forêt favorise :

- L'épuration de l'air
- La régulation thermique et hygrométrique
- L'épuration de l'eau
- Le tamponnage des précipitations
- La prévention de l'érosion des sols
- La biodiversité
- La présence d'auxiliaires des cultures.

La forêt est le lieu de vie de nombreuses espèces animales (oiseaux, chauves-souris, insectes, amphibiens, poissons, mammifères...), végétales et de champignons.

La biodiversité y est favorisée par la présence :

- D'essences variées et adaptées à l'environnement,
- De gros bois, bois mort et arbres à cavités,
- De zones humides et de ruisseaux,
- De clairières,
- De corridors écologiques entre les boisements.

Les arbres peuvent posséder des cavités créées par le gel, les tempêtes, les pics... Elles sont des zones refuges, des zones de nidification et les milieux de développement de nombreuses espèces. La fiche « les chauves-souris et les arbres », téléchargeable sur le site internet du SMARL fournit d'avantage d'informations sur le sujet.

SMARL : Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux - www.smarl.fr - 03.89.08.04.66 - smarl@wanadoo.fr



Pic épeche



Triton alpestre



Dicrane vert



Zone humide forestière



Sitelle torchepeut devant son nid dans un trou de pic
© Quentin CRAPET

Plaquette SFPEM

LES CHAUVES-SOURIS ET LES ARBRES

Connaissance et protection

Par les SM (Syndicats Mixtes) pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du Secteur de Montreux, nous avons créé une plaquette de connaissance et de protection des chauves-souris.

Les chauves-souris sont des mammifères nocturnes et leur présence est un signe de biodiversité. Elles sont très sensibles aux perturbations humaines et à l'utilisation de produits phytosanitaires.



Arbre mort et bois mort

Comment améliorer la biodiversité en forêt :

- Utilisez différentes essences locales et adaptées à l'environnement. Ne plantez pas d'espèces exotiques
- Conservez du gros bois, du bois mort, des souches
- Conservez les arbres à cavité. Lorsqu'un arbre à cavité qui pourrait abriter des chauves-souris doit malgré tout être coupé, il convient d'intervenir en septembre-octobre. Attendre quelques jours après la coupe avant de débiter l'arbre, afin de permettre aux chauves-souris potentiellement présentes de partir.
- Conservez les corridors écologiques (haies, ripisylves), les zones humides et les prairies en lisière de forêt et entre les boisements
- Ne remettez pas en état les omières des chemins au printemps et en été, elles pourraient accueillir des amphibiens en reproduction à cette période.
- Conservez l'accès aux gîtes urbains des chauves-souris et y limitez le dérangement et l'éclairage (certaines espèces passent la journée dans des bâtiments et vivent la nuit en forêt)
- Préservez les milieux aquatiques et les ruisseaux.
 - o Ne créez pas de drainage/fossé et ne remblayez pas les zones humides
 - o Ne plantez pas de résineux au bord des cours d'eau et des zones humides (problème d'acidification de l'eau; déstabilisation des berges...)
 - o Contactez un professionnel en cas d'intervention nécessitant le franchissement d'un ruisseau: ONF, CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) d'Alsace Lorraine, SMARL.

GESTION DE L'EAU, SERVICE EAU POTABLE, SERVICE ASSAINISSEMENT

La mise en œuvre de la loi N.O.T.Ré (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), modifie profondément le paysage administratif, et se traduit par des changements profonds qui visent essentiellement la réduction des coûts de fonctionnement administratifs des services publics. Prenons quelques exemples locaux.



1° L'INTERCOMMUNALITE: La fusion de la Com Com de la Porte d'Alsace avec la Com Com de la Largue a donné la **Com Com Sud Alsace Largue** comptant 24 000 hts.

- A. **La nouvelle Com Com se voit confier par la loi, la gestion obligatoire de l'assainissement sur tout son territoire à dater du 1° Janvier 2018** pour notre Com Com. Pour faire fonctionner ce nouveau service, la Com Com adressera à tous les ménages semestriellement ou annuellement une facture d'assainissement établie au prorata du volume d'eau potable consommé par chaque ménage. C'est elle également qui fixera le montant de **la taxe de branchement assainissement pour les nouveaux aménagements**. Aujourd'hui à Manspach, cette taxe est de 380€, mais elle sera revue dès 2018 à l'initiative de la Com Com. Dans ce contexte, les syndicats d'assainissement, et les régies communales d'assainissement disparaissent.
- B. **La nouvelle Com Com se voit confier par la loi, la gestion de la distribution d'eau potable sur tout son territoire à dater du 1° Janvier 2020.** Pour faire fonctionner ce nouveau service, les syndicats d'eau potable seront dissouts, au même titre que les régies communales. La facturation du service de distribution d'eau sera donc émise par la Com Com avec comme mission d'aller vers le lissage du prix du service/m3 sur tout le territoire.
- C. **La nouvelle Com Com peut assurer elle-même ces missions, ou déléguer ces services publics à des délégataires comme SUEZ-VEOLIA- etc....** Osons espérer que cette voie ne sera pas choisie. Ces réformes induiront une évolution des coûts pour l'assainissement et le service d'approvisionnement des ménages en eau. Cela s'explique par le fait que la disparition des syndicats et des régies entraînera la disparition du bénévolat des services. Ces derniers, qui jusqu'à présent avaient fait le maximum, chacun à leur niveau, pour assurer le meilleur rapport qualité/coût pour le consommateur à grands renforts de bénévolat. Les temps changent!

2° LA TAXE GEMAPI : Pour celles et ceux qui auscultent avec attention leur feuille d'impôts locaux, ils auront remarqué l'apparition d'une colonne supplémentaire intitulée « GEMAPI » cela signifie : **Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des inondations**. Pour l'instant elle ne porte aucun chiffre, mais dès 2018 apparaîtra le montant d'une taxe dont le montant représentera sur le territoire de la Com Com, un montant moyen de 2,50 €/habitant. Cette taxe reviendra à la Com Com qui la reversera au SMARL qui assure cette gestion des milieux naturels, ainsi que la protection contre les inondations. Jusqu'à présent, cette contribution était payée directement par les communes. -

EPILOGUE: Jusqu'à présent, l'eau potable, l'assainissement, l'entretien des cours d'eau, étaient des thématiques qui relevaient de la responsabilité des communes. Si les communes d'Alsace et particulièrement du Département du Haut-Rhin, faisaient cela consciencieusement, ce n'était pas le cas de la majorité des communes nationales; notamment pour ce qui concerne l'assainissement et surtout l'entretien des cours d'eau et de leurs milieux naturels. Le constat de ces négligences a valu à la France un grand nombre de contentieux, en application de la Directive cadre européenne sur l'eau, garante de la préservation de la qualité des eaux. C'est ainsi que l'Etat Français dès 2009, sans doute sous la pression des lobbies des multinationales de l'eau, a jugé les petites communes incapables de gérer la problématique globale de l'eau. La réalité des inondations catastrophiques, des sécheresses, de la pollution par les pesticides, et de la pollution bretonne des nitrates et des algues vertes leur donna raison. C'est ainsi qu'il fut décidé de faire une nouvelle loi pour pousser dans le sens de la professionnalisation des services liés à l'eau.

Cela signifie qu'à partir du 1° Janvier 2018 (à la CCSAL) pour l'assainissement et du 1° Janvier 2020 pour la distribution de l'eau potable, les communes et syndicats n'auront plus aucune compétence dans ces domaines; c'est la communauté de communes qui gèrera cela comme, avec l'obligation réglementaire de lisser sur 10 ans les tarifs de l'eau sur tout son territoire. Les ménages des communes qui payaient très cher, paieront sans doute un petit peu moins, alors que ceux des communes qui payaient très peu subiront une augmentation de leurs factures de services eau. Pour info, Il m'a semblé opportun de connaître les tarifs de l'eau, des communes voisines qui disposent d'un assainissement collectif facturé.

La moyenne nationale du prix de l'eau avec assainissement s'établissait à 4,15 €/m³ en 2014, il dépassait les 5 euros/m³ dans cinq départements (voir carte ci-dessous) : le Tarn-et-Garonne (5,72 €/m³), l'Ardèche (5,50 €/m³), le Lot-et-Garonne (5,49 €/m³), le Lot (5,18 €/m³) et le Morbihan (5,12 €). Le haut-rhin était à 3,62€/m³. (Mulhouse 4,17€ m³, Colmar 2,91 € m³, Altkirch 3,59€ m³,Dannemarie 5,60€m³, Ferrette 4,77€ m³, Liebsdorf 3,28 €m³, Ballersdorf 4,78€m³, Montreux Château 3,40€m³, Manspach 2.71 € m³. Montreux-Vieux 2,45 € m³.



Avec ses 23 ans de bons et loyaux services la station d'épuration de Manspach est à bout de souffle, ce qui nécessite de la refaire pour répondre aux conséquences induites par l'augmentation de la population. Cet aménagement nécessaire devrait entraîner une augmentation globale (Eau+assainissement) de 0,80€/m³ environ. Pour mémoire, le prix moyen de l'eau en France est de 3,90 €, et pour notre Agence de l'eau Rhin Meuse: 3,23 €. Il convient présentement d'attendre le prix du lissage du tarif du m³ d'eau à l'échelle du territoire de la communauté de communes.

EAU et CLIMAT

Toutes les prévisions qui sont faites aujourd'hui dans le domaine de l'eau sont frappées de profondes incertitudes liées aux variations environnementales, sanitaires, agricoles et économiques, que les aléas climatiques sont en train de nous imposer. Alors que de 1992 à 2015 la vallée de la Largue avait reçu 900 mm d'eau de pluie par an de fin Juin à début juillet de l'année suivante, de 2016 à 2017 il n'est tombé que 540 mm. Cette différence est énorme, et cela explique aisément l'assèchement de nombreux cours d'eau, la baisse du niveau des nappes d'approvisionnement des captages d'eau potable, la disparition de sources, la baisse catastrophique du niveau des étangs, la souffrance induite du milieu forestier, et les interrogations d'agriculteurs qui se rendent compte qu'ils ne maîtrisent plus aucun prix, que leurs revenus baissent, alors que leurs partenaires coopératifs, syndicaux, et consulaires, les invitent toujours à poursuivre le délire de l'augmentation forcée des amendements et des rendements à n'importe quel prix sans tenir sérieusement compte des réalités évolutives des milieux et surtout des ressources en eau. Tout le monde a compris que l'agriculture productiviste agonise, sauf la FNSEA et les chambres d'agriculture. L'avenir est au commerce agricole de proximité, à l'agriculture « Bio » et à l'agro écologie protectrice de l'eau.

DES EVENEMENTS CLIMATIQUES DE PLUS EN PLUS VIOLENTS: L'augmentation de la température entraîne une accélération du cycle de l'eau et donc de l'intensité des précipitations. Face à l'imperméabilisation urbaine des sols, à la suppression des zones humides par le drainage, à la disparition des prairies, à des cultures inadaptées et à la rectification des cours d'eau, les inondations se multiplient, et les primes d'assurance augmentent.

UNE AUGMENTATION DES POLLUTIONS: La réduction des précipitations fait monter les taux de pollution des milieux hydriques par diminution de la dilution. Cela impose des installations de filtration qui font augmenter spectaculairement le prix du m³ d'eau.

UNE AUGMENTATION DES FREQUENCES CANICULAIRES: La diminution des masses de vapeur d'eau dans l'air ambiant, la réduction des espaces verts et arborés existants dans les zones urbaines, l'assèchement des fossés et ruisseaux, la suppression des zones humides font qu'il n'y a plus de fraîcheur pour tempérer l'air ambiant, pour respirer normalement. La fréquence des décès de personnes fragiles augmente, les prairies s'assèchent, l'économie agricole s'effondre.

DE NOMBREUSES COMMUNES EN DELICATESSE AVEC LEURS CAPTAGES D'EAU POTABLE: Suite à ces évolutions climatiques, plusieurs communes sundgaviennes se sont trouvées dans l'obligation d'approvisionner leurs réservoirs d'eau potable avec des camions citernes. Les drainages coupant l'infiltration vers les nappes, les réserves se reconstituent beaucoup plus difficilement et le taux de dilution des nitrates et pesticides peut imposer la fermeture du captage. Ces incidents imposent des solutions d'inter connexion avec les gisements d'autres communes et se traduisent par une augmentation des tarifs du service/m³. Est-il nécessaire d'expliquer les conséquences que de telles carences peuvent entraîner en cas d'incendie?

DES RESSOURCES FORESTIERES QUI S'EFFONDRENT: Les stress hydriques successifs affaiblissent la forêt et la rendent de plus en plus vulnérable à des attaques microbiennes, ou parasitaires. Cela nécessite des coupes multiples qui entraînent l'effondrement des cours du bois. **PLUS UNE EAU NATURELLE DEVIENT RARE ET DE MAUVAISE QUALITE, PLUS SES SERVICES AU M3 DEVIENNENT CHERS.**

STATION D'EPURATION

Réalisée en 1994, la station d'épuration de Manspach par filtres plantés de roseaux ou rhyzosphère, était calibrée pour absorber la pollution produite par 400 équivalents/habitant. Cette pollution par habitant est calculée par rapport à des habitants qui seraient présents à Manspach à plein temps et dont tous les rejets seraient orientés vers la station. En soustrayant les apports manquants des personnes qui travaillent à l'extérieur, les collégiens, les lycéens etc., le chiffre de 400 équ/h correspond en fait à la pollution générée par une population plus importante. Toujours est-il qu'après plus de 20 ans de service, l'équipement est en bout de course, et c'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a décidé de réactualiser cet équipement indispensable à la préservation du cycle de l'eau en 2018.

Aujourd'hui nous avons fait le choix d'aller vers une capacité de 660 équ/hab en sortant le nouvel équipement de la zone inondable du PPRI, mais en utilisant néanmoins l'ancien site en ZRV (Zone de rejet Végétalisé) pour réaliser une hyper filtration des effluents du nouveau cycle pour protéger au maximum la Largue en période de sécheresse ou de canicule et favoriser le développement de la biodiversité. Le hectare de terrain nécessaire à cette évolution a été acheté, et permettra, par sa richesse biodiversitaire, une exploitation pédagogique d'un site où l'énergie nécessaire aux contrôles et régulations sera photovoltaïque.

VERS UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF GLOBAL

L'étude préalable a développé plusieurs scénarii, et le conseil municipal a décidé de retenir l'option qui tendait à relier la totalité des rejets domestiques au réseau d'assainissement collectif de sorte à ce que la quasi-totalité des foyers de Manspach soient gérés à l'identique.

COÛT DES OUVRAGES SUR LE SITE : 422 290 € HT

COÛT DES REPRISES SUR RESEAUX : 220 000 € HT sub 50

Etudes complémentaires subv: 70% 87 225 €

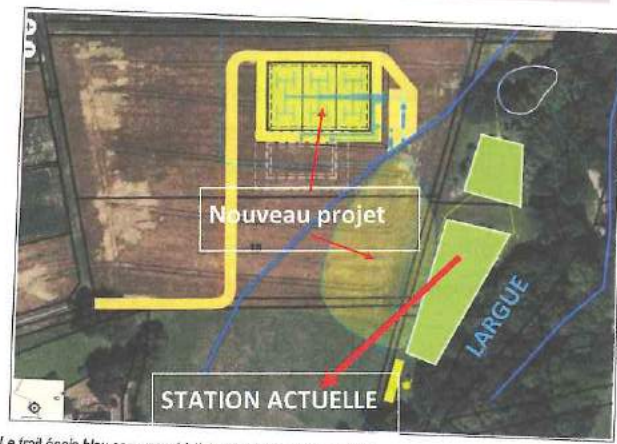
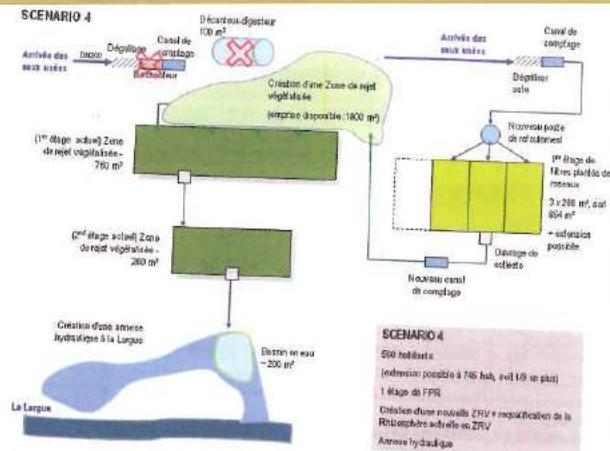
Par le fait qu'à l'origine la station d'épuration de Manspach n'a bénéficié d'aucune subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, mais uniquement des aides d'innovation de l'Europe et du Conseil Général du Haut-Rhin, l'agence de l'eau a décidé cette fois ci, compte tenu de cette réalité et de la conception innovante du projet par rapport au plan Climat, de subventionner le projet.

Consommation annuelle d'eau à Manspach : ...27 371 m3...

Consommation estimée sur 20 ans :547 420 m3.....

Amortissement estimé de l'investissement : 0.54 cents/m3

Tant que les opérations d'appel d'offre ne sont pas abouties, et que le montant exact des subventions n'est pas arrêté, le montant estimé de la taxe d'assainissement pourra encore subir quelques calages. La grande incertitude portera sur le niveau du lissage des prix de l'assainissement au prorata du nombre de m3 d'eau consommée par chaque foyer. Ce prix m3, à dater du 1° Janvier 2018, sera défini par la Communauté de Communes. Idem pour les taxes de branchement.



Le trait épais bleu correspond à l'emprise de la zone inondable.

INFORMATION: Afin de réduire au maximum les coûts de fonctionnement de la station et le montant de la facture, il convient de s'interdire le rejet à l'égout des produits suivants:

1° Tous déchets produits chimiques. Solvants Peintures, pesticides, médicaments etc... Ils tuent les bactéries nettoyantes de la station et peuvent ainsi être rejetés dans la rivière, et donc dans le captage d'eau potable.

2° Tous les types de lingettes et protections périodiques qui détériorent les mécanismes de régulation, obstruent les canalisations, et détruisent les pompes de relevage ou d'aspersion.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

Au centre du village les réseaux de fils aériens (Electricité basse et haute tension, et téléphone ont été enfouis) en 2 tranches. Au courant de l'année 2018, c'est toute la moitié Nord du village qui devrait voir ses fils disparaître lors d'une 3^e tranche. Ces travaux sont mis à profit pour inclure les câbles internet haut débit. Pour la partie sud de Manspach qui fera l'objet d'une 4^e tranche, le Haut Débit sera provisoirement installé en aérien. Il est nécessaire de rappeler que l'enfouissement des lignes est une réponse sécuritaire face à l'évolution des phénomènes climatiques, notamment en cas de tempêtes. C'est également l'ouverture d'une plus grande liberté pour arborer les zones urbaines, et minimiser les contraintes sanitaires durant les séquences caniculaires appelées à se multiplier.

ECLAIRAGE PUBLIC EN LEDS

Dans le cadre du plan Climat, le Pays du Sundgau a réussi à débloquer des fonds pour permettre aux communes qui le souhaitent de contribuer à la transition énergétique. Notre commune a été retenue, et c'est ainsi que la mise en place d'ampoules éclairage public LED dans tout le village est subventionnée à hauteur de 12 500 €. Ces ampoules consomment 40 W, en lieu et place des 120 watts des anciennes. L'adaptation de ces nouvelles ampoules, revient à 120 € par lampadaire. C'est l'entreprise BIHL de Retzwiller qui effectue ces opérations. La rue de l'Eglise et la rue de la vallée sont déjà appareillées.

TRANSITION ENERGETIQUE



A l'heure où Mme MERKEL et M. MACRON font cause commune pour trouver les solutions adéquates pour sauver l'avenir de l'humanité au sein de la COP 23, et pour faire de l'Europe le berceau de cette démarche, je suis fier d'être européen. Ayant par ailleurs la chance de connaître personnellement Jean JOUZEL, Vice Président du G.I.E.C. (Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et d'avoir pu assister à la présentation de ses travaux, j'ai aujourd'hui la certitude que la priorité absolue, qui passe devant toutes les autres, est la sauvegarde des conditions naturelles nécessaires au maintien de la vie humaine sur la planète. Cela impose l'abandon rapide de toutes les sources d'énergie fossiles non renouvelables, dont le pétrole, le charbon, le gaz de schiste, pour faire baisser les rejets de Carbone, sans oublier l'uranium qui depuis 50 ans, par besoin de monopolisation, interdit le développement des énergies renouvelables comme le photovoltaïque, l'éolien, le géothermique ou la méthanisation. L'hydro électricité garde évidemment toutes ses vertus, mais il faut hélas constater que la diminution des ressources en eau, entraîne d'année en année une baisse de la production de cette source d'énergie. La chasse aux émissions de carbone, aux économies d'énergie, et à l'exploitation des énergies renouvelables est ouverte. La commune de Manspach avance à son rythme sur ce chemin depuis longtemps, mais il est nécessaire d'exploiter toutes les potentialités à notre portée. C'est dans ce sens que le Conseil Municipal a donné son accord à SIEMENS-GAMESSA, pour faire une étude et déterminer les potentialités éoliennes disponibles sur le ban communal à plus de 500 mètres des habitations principales. Lorsque les résultats seront rendus, nous aurons une vision claire de l'avenir énergétique de notre village. Nous avons déjà réalisé une étude avec l'université de Karlsruhe, sur les potentialités biomasse et méthanisation sur Manspach, et les résultats n'avaient pas été probants. Pour ce qui concerne l'hydro électricité, les comptages volumétriques ont été faits sur le cours d'eau, et traduisent des bilans économiques de non rentabilité. Que ce soit au niveau de la commune ou de la Communauté de Communes, il est indispensable de préparer cet avenir énergétique aussi bien que notre avenir hydrique à l'heure où les ressources naturelles en eau s'effondrent et que la biodiversité régresse dangereusement. Il faut absolument limiter le dérèglement de notre climat qui entraîne la disparition rapide des espèces vivantes de la planète.



En moins de 30 ans, les populations d'insectes volants ont chuté de près de 80 % en Europe, révèle une étude publiée dans la revue scientifique PLOS ONE et dont le journal Le Monde se fait l'écho. Avec le changement climatique, il y a eu une augmentation de la température qui aurait dû aller dans le sens d'une augmentation de la population d'insectes, mais les chercheurs trouvent exactement le contraire. Donc, la seule conclusion à laquelle ils arrivent, c'est que ça penche très fort vers un impact des zones cultivées sur cette baisse drastique des populations d'insectes (...) Les insectes sont victimes des produits pesticides, ou victimes d'un manque de nourriture car dans nos campagnes, il n'y a plus beaucoup de zones fleuries. « *Pourtant, il y a plus de technologie dans une fleur que dans un i-phone!* »

Aujourd'hui, le cancérologue Dominique BELPOMME n'a plus aucun doute sur le fait que 60 % des cancers sont d'origine environnementale ou alimentaire. Il est grand temps que l'agriculture fasse sa transition et qu'elle cesse de prioriser les rendements avec leurs cohortes de poisons, aux dépens de la santé des consommateurs. L'avenir de nos campagnes et de nos santés l'imposent. D.D.



REVISION DES CONCESSIONS

A la Toussaint, M. Nicolas FAESSEL du S.M.A.R.L. a profité du soleil et des couleurs pour faire gracieusement, quelques photos drone, de Manspach, dont le cimetière végétalisé.

La réglementation sur la gestion des cimetières ayant évolué vers la dématérialisation informatique, notre secrétaire Mme Gardella a suivi un stage de formation « Gestion réglementaire cimetière ». Suite à cela, la réorganisation a été mise en œuvre, de sorte qu'à l'été 2018 la mairie disposera de tous les éléments nécessaires pour assurer une gestion modernisée du cimetière.

Cette remise à niveau va permettre d'aborder la révision, l'arrêt ou la reconduction des concessions venues à échéance en 2020.

Compte tenu de l'état d'abandon de la friche située à l'arrière du cimetière, et compte tenu de la nécessité de prévoir une extension future de l'espace cinéraire, le Conseil Municipal dans le sens du service de l'intérêt général, a décidé de faire valoir, en cas de vente, le droit de préemption de la commune de Manspach sur ce terrain à l'abandon pour la réalisation du projet d'extension de l'espace « cimetière ».



ACQUISITION: Suite au placement définitif de Mme Danielle LIDY en milieu médicalisé par les services sociaux du Haut-Rhin, la commune de Manspach a été informée par ces derniers, que la propriété de Madame LIDY allait être vendue. Dans le cadre de cet objectif, la commune a été consultée pour ce qui concerne le droit de préemption communal.

Considérant que cette propriété est placée à proximité immédiate du cours d'eau du Krebsbach, et dans la zone d'approche sécuritaire du carrefour de la



D.103 et la D.14 bis, le Conseil Municipal a décidé de demander à M. Le Maire de faire valoir le droit de préemption,

comme cela avait été prévu dans la délibération du 22 septembre 2015. A la demande de M. Le Juge, la Commune a proposé d'acquérir ce bien particulièrement vétuste et le terrain attenant, pour la somme de 22000€. L'offre ayant été acceptée, la vente est imminente.



Joyeux Noël

Meilleurs Voeux pour 2018